



DECLARATION LIMINAIRE CSAL du 29 juin 2023

FLUCTUAT NEC MERGITUR mais jusqu'à quand ?

Madame la Présidente du CSAL,

Cette devise héritée des marchands de Nautés (marchands de l'eau de Paris) est assez représentative de la situation de la DGFIP : elle est battue par les flots du libéralisme, mais ne sombre pas et la CGT FINANCES PUBLIQUES 94 ajoute « Oui mais jusqu'à quand ? »

Où que le regard se porte aujourd'hui, la situation des services marque une forme de déliquescence plus ou moins avancée. A cet égard la situation du SDIF est particulièrement remarquable. Quand le DG se fend sur Ulysse d'un slogan « *GMBI et GesLoc sont entrés dans le quotidien des services fonciers. Grâce à l'implication des services fonciers, la mise en oeuvre du service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » sur impots.gouv.fr et le déploiement du nouvel applicatif GesLoc depuis novembre 2022 ont transformé les procédures foncières au bénéfice des usagers.* » On finit par se demander si le DG vit sur la même planète que les services déconcentrés. S'il est une certitude, c'est effectivement que l'arrivée d'un applicatif mal ficelé a transformé le quotidien des usagers mais également celui des services. Avec 2 995 e-contacts au 24/05 et près de 8 000 hier, on mesure l'étendue industrielle du désastre en cours. Un service dédié totalement débordé et le débordement se fait sur les services, qui aujourd'hui et c'est particulièrement vrai pour les SIP, sont le fer de lance de l'accueil. Par ailleurs, les SIP étant également en période de charge, le débordement du débordement irrigue également d'autre service, c'est notamment le cas du PCR3, qui récupère certains appels relatifs à GMBI. Si l'on ajoute à cela SURF le remplaçant de LASCOT censé faire lien entre les permis et la prise en charge sous MAJIC, qui comme son grand frère est une pépinière d'anomalie, et voici le en 2023 une nouvelle version du « Radeau de la Méduse » qui ne figure pas au catalogue du Louvre mais à celui de la DGFIP.

Nul sans doute n'est prophète en son pays, certes. Ceci étant, je tiens à rappeler que la CGT FINANCES PUBLIQUES par la voie de votre serviteur, faisait remarquer lors d'un CTL dont un des points évoquait l'arrivée de ces outils, la nuisance potentielle que représentait cette application pour les travaux des services fonciers. Comme quoi, si de temps en temps, on prenait la peine d'écouter ceux qui connaissent la matière et donc qui savent de quoi ils parlent, on éviterait ce genre d'opération TITANIC.

Parmi les fiches qui nous sont présentés aujourd'hui figure l'implantation d'une antenne de SIE EXTRA-DEPARTEMENTALE. Permettez-nous de remarquer que le mot antenne dans le discours directionnel évoque des unités dont la pérennité dans le temps est l'instar des roses de François de Malherbe, très limitée. Dans le portefeuille des missions transférées, figurent notamment la gestion des locaux dans GESPRO...et le contentieux CFE. Il est vrai que transférer la gestion des locaux en sachant que figurent parmi ceux-ci le MIN de RUNGIS relève d'un manque certain de réalisme. Par ailleurs, les collègues de CLERMONT dans l'OISE (60) auront une parfaite connaissance des particularités du tissu fiscal des communes de Chevilly-Larue et de Rungis... Peut-être que cette fois-ci, si vous écoutez la petite musique que vous susurre à l'oreille la CGT FINANCES PUBLIQUES, vous éviteriez un accident industriel du type SDIF.

Parallèlement, tous autant les uns que les autres nous sommes touchés par des dysfonctionnements informatiques de plus en plus fréquents, qui impactent la qualité de nos travaux et le délai de la réponse à l'utilisateur, lorsque nos applicatifs sont en panne. J'en veux pour preuve celui qui concerne la formation professionnelle avec SEMARFOR, censé éclairer les possibilités de formation et qui visiblement, n'est pas à la hauteur des éclairages souhaités et souhaitables... nécessitant un report du point qui aurait dû être évoqué en séance.

Nous allons terminer cette revue de détail avant de quitter cette instance par le tableau de bord de veille sociale en soulevant quelques points parmi l'ensemble des données qui y figurent :

- Le volume d'heure écarté qui bien que diminuant reste élevé. 6512,8 heures représentent 14 jours de travail gratuit (en moyenne avec un horaire journalier estimé à 7h42). Est-il normal que dans des services qui sont exsangues, dans lesquels aujourd'hui, il manque des emplois, dans lesquels, le recrutement de contractuels, d'apprentis, de service civique devient une méthode de comblement qui est inacceptable pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, est-il normal d'atteindre ces niveaux d'écartement ?
- L'augmentation du nombre de congés ordinaires de maladie de courte durée (augmentation de 14,73%) pour les cadres C qui représentent 42 % des arrêts maladies de – de 5 jours. Une résurgence du COVID ou une telle lassitude qu'elle engendre des comportements de fuite tels que ceux-ci ? Quand on sait parallèlement que le taux de télétravailleurs du département s'élève à 82,61 % en 2022, en sachant que parmi les motivations de celui-ci, figurent la fuite des open-spaces, permettant une meilleure concentration sur des tâches complexes, ce chiffre est quelque peu inquiétant...
- Enfin, le taux d'absentéisme reste toujours pour nous une source d'interrogation : compter dans l'absentéisme, la participation à des actions de formations professionnelles nous paraît relever pour le moins d'une erreur d'analyse : les actions de formation ont pour vocation de donner à celui qui les suit, un bagage d'origine quand il s'agit de formation initiale ou d'adaptation au poste, complémentaire lorsqu'il s'agit de formation en cours de carrière. L'absentéisme porte en lui une connotation négative, qui ne sied pas aux actions des services de la formation professionnelle.

Notre position quant au NRP n'est pas à géométrie variable : nos services subissent au quotidien les conséquences de ces projets destructeurs de nos emplois, de nos missions. Les exemples cités plus hauts nous semblent démonstratifs de cet état de fait.

A la CGT, nous ne voulons pas « négocier » le NRP, nous demandons son abandon et nous revendiquons l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de tous les postes vacants, le recrutement du nombre d'agents titulaires nécessaires au bon fonctionnement d'un service public gratuit, de qualité et de proximité.

En conséquence et fidèles à nos positions, nous ne siégerons pas à cette séance.

